

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 55
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Le lundi 16 décembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 décembre 2024, s'est réuni en Salle du conseil - Hôtel de ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Corentin CENTA, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Randa DIYA, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, Madame Marie PERIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, Mme Véronique RITALY, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

Étaient absent-e-s :

M. Xavier ALBERTINI

Secrétaire : Véronique MARCHET

Vice Secrétaire : Elizabeth VASSEUR

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

MUSÉES MUNICIPAUX
INSTAURATION DE LA GRATUITÉ DES ENTRÉES DANS LE PARCOURS PERMANENT DE JANVIER À MARS 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n°CM-2024-372 du 16 décembre 2024 fixant les tarifs des services municipaux pour l'année 2025,

Considérant le schéma d'orientations pour la Culture définissant les grandes orientations en matière culturelle et affirmant la volonté de rendre la culture accessible à tous,

Considérant l'intérêt d'encourager le public à fréquenter les musées municipaux en accordant la gratuité à tout public, du 2 janvier au 31 mars 2025,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 décembre 2024,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 décembre 2024,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la gratuité d'accès aux parcours permanents des musées municipaux Saint-Remi, de la Reddition, Hôtel Le Vergeur – Maison Hugues Krafft, du Fort de la Pompelle et de la chapelle Foujita pour les visites de groupe sur demande, du 2 janvier au 31 mars 2025 inclus, pour tous les visiteurs.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Ville de Reims le 17 décembre 2024 et de la réception en Préfecture le 17 décembre 2024. Identifiant : 051-215104217-20241216-225646-DE-1-1